

## Tarifs et taux valables pour les indépendants, professions libérales et PME

### Conditions en vigueur au 02-01-2023

Cette brochure reprend uniquement les taux et tarifs standards, hors TVA. Les montants suivis de (\*) sont exonérés ou partiellement exonérés de TVA (si partiellement, le montant de la TVA imputée est mentionné en note de bas de page).

Pour certains types de transactions et dans des cas particuliers, des dérogations peuvent y être apportées par la conclusion d'un accord distinct entre le client et Belfius Banque.

## I. COMPTE DE PAIEMENT

### I.1. Business Pack et Business Pack Plus<sup>1</sup>

#### I.1.1. Business Pack – tarification mensuelle (payable anticipativement)<sup>2</sup>

Ouverture et clôture de pack	Inclus
Les éléments inclus dans le pack sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un compte de paiement professionnel avec ouverture de compartiments multidevises incluse</li> <li>• une carte de débit (incluant le forfait de gestion de carte et les services Self-Service Banking, Bancontact et Maestro)</li> <li>• l'accès aux services bancaires « mobile » et « on-line » : Belfius Direct Net, Belfius Mobile</li> <li>• 50 % de réduction sur la confection des fichiers CODA/XML</li> <li>• 2 virements électroniques instantanés par mois (comptabilisés semestriellement comme 12 transactions incluses)</li> <li>• le service « conversion compte bénéficiaire »<sup>3</sup></li> <li>• une large offre de solutions pour être payé (Direct Debit, Pay Portal) sans frais d'abonnement</li> </ul>	3,50 EUR (*) <sup>4</sup>

#### I.1.2. Business Pack Plus - tarification mensuelle (payable anticipativement)<sup>2</sup>

Ouverture et clôture de pack	Inclus
Les éléments inclus dans le pack sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un compte de paiement professionnel avec ouverture de compartiments multidevises incluse</li> <li>• une carte de débit (incluant le forfait de gestion de carte et les services Self-Service Banking, Bancontact et Maestro)</li> <li>• l'accès aux services bancaires « mobile » et « on-line » : Belfius Direct Net, Belfius Mobile</li> <li>• 75 % de réduction sur la confection des fichiers CODA/XML</li> <li>• 2 virements électroniques instantanés par mois (comptabilisés semestriellement comme 12 transactions incluses)</li> <li>• le service « conversion compte bénéficiaire »<sup>3</sup></li> <li>• une large offre de solutions pour être payé (Direct Debit, Pay Portal) sans frais d'abonnement</li> <li>• une Visa Business Gold ou Visa Business Gold Prepaid (au choix du client) + 2<sup>e</sup> carte de crédit<sup>5</sup></li> <li>• un nouveau Beats Star Pack à usage privé pendant 6 mois</li> </ul>	7,50 EUR (*) <sup>6</sup>

## I.2. Tarification des produits et services demandés individuellement<sup>2</sup>

### I.2.1. Frais de tenue du compte de paiement – tarification mensuelle (payable anticipativement)<sup>2</sup>

Ouverture et clôture du compte	inclus
Forfait de gestion de compte	2,50 EUR (*) <sup>7</sup>

<sup>1</sup> Pour les tarifications de produits et services non compris dans un pack ou pris en supplément d'un pack, le tarif mentionné en « I.2. Tarification des produits et services demandés individuellement » est d'application.

<sup>2</sup> Les Starters bénéficient de conditions spécifiques ; renseignements en agence Belfius Banque.

<sup>3</sup> Grâce à ce service, les paiements effectués par vos clients au départ d'un compte Belfius à destination de vos comptes auprès d'une autre banque sont automatiquement déviés vers votre compte Belfius. Ceci vous permet de disposer de vos fonds un jour plus tôt.

<sup>4</sup> 0,36 EUR de TVA

<sup>5</sup> Carte de crédit supplémentaire sur un même compte de paiement professionnel 50 % de réduction à partir de la 3<sup>e</sup> sur base du prix mentionné en I.2.2

<sup>6</sup> 0,46 EUR de TVA ou 1,06 EUR de TVA pour une carte de crédit Prepaid. Supplément pour la Mastercard Business Platinum : 8,63 EUR/mois.

<sup>7</sup> Les comptes qualitatifs (de tiers, rubriqués et carpa) de certains groupes professionnels comme les notaires, les avocats... sont des comptes Business non tarifés.

## I.2.2. Cartes – le tarif mensuel par carte (payable anticipativement)

<b>Cartes de débit</b>	
Forfait de gestion des cartes (par carte) <sup>8</sup>	1 EUR/mois
<b>Cartes de crédit et cartes prepaid<sup>9 10</sup></b>	
Visa Business Gold (1 <sup>re</sup> carte)	4,18 EUR/mois (*)
Visa Business Gold Prepaid (1 <sup>re</sup> carte)	3,45 EUR/mois
Mastercard Business (1 <sup>re</sup> carte)	4,18 EUR/mois (*)
Mastercard Business Prepaid (1 <sup>re</sup> carte)	3,45 EUR/mois
Mastercard Platinum (1 <sup>re</sup> carte)	14,19 EUR/mois (*)
Mastercard Credit Star (1 <sup>re</sup> carte)	4,18 EUR/mois (*)
Mastercard Prepaid Star (1 <sup>re</sup> carte)	3,45 EUR/mois
Mastercard Credit New (1 <sup>re</sup> carte)	1,93 EUR/mois (*)
Mastercard Prepaid New (1 <sup>re</sup> carte)	1,59 EUR/mois
Visa Classic (1 <sup>re</sup> carte)	1,93 EUR/mois (*)
Visa Gold (1 <sup>re</sup> carte)	4,18 EUR/mois (*)

## I.2.3. Cartes – tarification par demande

Carte Perso	8,26 EUR
Instant Card	4,13 EUR
Access Card	inclus
si le client est déjà titulaire d'une carte de débit ou d'une Access Card	4,13 EUR

## I.2.4. Opérations de paiement en EUR en Belgique (tarification mensuelle pour le mois écoulé sauf mention contraire)

<b>Chèques</b> (tarification semestrielle)	
Chèques (par pièce)	0,12 EUR
Certification des chèques (par pièce)	5,00 EUR
<b>Retraits d'espèces</b>	
<i>Retraits d'espèces : cartes de débit Bancontact/Maestro</i>	
via un automate bancaire Belfius ou point CASH	inclus
via guichet agence	0,12 EUR
via automates autres banques (seulement avec le service Bancontact)	0,08 EUR
<i>Retraits d'espèces : cartes de crédit ou carte prepaid</i>	
au moyen d'une carte de crédit via un automate et guichet agence	5,00 EUR (*) + 1 % du montant prélevé
au moyen d'une carte prepaid via un automate et guichet agence	4,13 EUR + 1 % du montant prélevé
<b>Virements</b>	
via formulaire papier	1,03 EUR
sur document non-standard	8,26 EUR
via collectif papier	
gestion du document	8,26 EUR
coût par opération	1,65 EUR
via Belfius Direct Net / Phone, Belfius Mobile / Tablet, Isabel, Self-Service Banking, domiciliation, ordre permanent	inclus
<b>Virements urgents</b> (tarification semestrielle pour le semestre écoulé)	
via guichet	5,00 EUR
via Belfius Direct Net ou Isabel	3,00 EUR

<sup>8</sup> Inclus les frais liés à la gestion journalière de la carte (rappel de code secret, blocage et remplacement de la carte, etc.).

<sup>9</sup> Uniquement Visa Business Gold et Visa Business Gold Prepaid sont encore disponibles à la vente sur des comptes de paiement professionnels.

<sup>10</sup> Carte supplémentaire : 2<sup>e</sup> carte incluse, 50 % de réduction à partir de la 3<sup>e</sup>. La carte la plus coûteuse est toujours considérée comme première carte.

<b>Virements instantanés</b> (tarification semestrielle pour le semestre écoulé)	
via guichet	5,00 EUR
via Belfius Direct Net, Belfius Mobile	1,03 EUR
<b>Paielement par carte</b>	
avec Bancontact	inclus
avec une carte de crédit ou une carte prepaid	inclus
<b>Recettes par carte, smartphone et smartwatch</b>	
Belfius Pay Pack (terminaux de paiement avec services)	renseignements dans les agences Belfius Banque
Payconiq (via code QR)	
Belfius Pay Portal (e-commerce)	
RePay : Twikey by Belfius	
Belfius Pay Button	
<b>Encaissement de domiciliations – Sepa</b> (tarification semestrielle pour le semestre écoulé)	
Encaissement et encaissement refusé à l'échéance (« debit & reversal » - par opération)	
papier	0,45 EUR
Electronique <sup>3</sup>	0,03 EUR
Gestion de mandat (par création de mandat papier)	1,00 EUR
<b>Chèque circulaire</b> (tarification par chèque pour le semestre écoulé)	
Emission au donneur d'ordre	2,07 EUR
Emission au bénéficiaire	2,07 EUR
Versement sur compte	4,13 EUR
<b>Service Multidevise</b> (forfait pour le semestre à venir)	3,75 EUR (*)

### I.2.5. Tarifications ponctuelles

<b>Versements et Retraits de billets de banques étrangers sur comptes multidevisees</b>	
moins de 500 EUR	pas autorisé
> 500 EUR	1,25 % (min. 12,00 EUR)
<b>Formulaires de versement</b> (coordonnées du client comme bénéficiaire)	
Les 5 000 premiers documents par an <sup>11</sup>	inclus
A partir de 5 000 documents par an <sup>11</sup>	
si personnalisation (par pièce)	0,025 EUR
si document blanc (par pièce)	0,02 EUR
<b>Commande de documents</b> (par pièce) : chèque, virement	0,21 EUR
<b>Divers</b> (par pièce ou opération)	
Opposition sur chèque	20,66 EUR
Virement, transfert permanent, domiciliation refusés pour manque de provision	4,13 EUR
Chèque refusé pour manque de provision	12,40 EUR
Expédition de chèques à domicile par recommandé	frais de port (*)
Saisie par un commerçant d'une carte de crédit et demande de restitution bancaire	102,44 EUR
Frais de dossier débiteur : frais administratifs forfaitaires maximum (par mois)	160,00 EUR

### I.2.6. Taux créditeur sur base annuelle

<b>Conditions par tranche</b> <sup>12 13</sup>	
<1 250,00 EUR	0,00 %
De 1 250,01 EUR à 120 000,00 EUR	0,00 %
De 120 000,01 EUR à 170 000,00 EUR	0,00 %
> 170 000,01 EUR	0,00 %
<b>Périodicité</b> : calcul trimestriel	
<b>Montant minimal des intérêts</b> (solde intérêts créditeurs - solde intérêts débiteurs)	2,48 EUR

<sup>11</sup> Pour l'ensemble des comptes du client.

<sup>12</sup> Le taux créditeur est soumis à un précompte mobilier de 30 %.

<sup>13</sup> Les taux progressifs mentionnés ci-dessus s'appliquent aux tranches respectives, atteintes par l'encours journalier d'un compte.

## I.2.7. Taux débiteur<sup>12 14</sup>

<b>Taux débiteur régulier</b> sur base annuelle	13,00 %
<b>Taux dépassement non autorisé</b> sur base annuelle	16,60 %
<b>Périodicité</b> : calcul trimestriel	

## I.2.8. Dates valeurs

Versement guichet	date de l'opération
Retrait guichet	date de l'opération
Paiements électroniques entre comptes de paiement Belfius	date de l'opération
Paiements instantanés	date de l'opération
Autres paiements électroniques en tenant compte de l'heure limite d'exécution (voir I.2.9.), retraits aux automates bancaires, versements via Self-Service Banking	date de l'opération
Chèques	date de compensation + 1 jour calendrier

## I.2.9. Heure limite d'exécution

L'heure limite d'exécution pour un virement électronique individuel en EUR vers un compte de paiement non Belfius dans la zone SEPA	20 h 00
L'heure limite d'exécution pour un fichier collectif avec des virements électroniques en EUR dans BDNB et Isabel dans la zone SEPA	16 h 30
L'heure limite d'exécution pour un virement électronique urgent en EUR dans la zone SEPA	16 h 30
L'heure limite d'exécution est l'heure limite fixée pour effectuer un paiement avec date de valeur le jour même.	

## II. COMPTES D'EPARGNE

### II.1. Comptes d'épargne réglementés<sup>15</sup>

#### II.1.1. Frais de gestion

Ouverture, contribution annuelle et clôture	non tarifé
---	------------

#### II.1.2. Taux créditeur sur base annuelle

<b>Compte Epargne « Classique »</b>	
Intérêt de base <sup>16</sup>	0,35 %
Prime de fidélité <sup>17</sup>	0,15 %
<b>Belfius Fidelity compte d'épargne</b>	
Intérêt de base <sup>16</sup>	0,15 %
Prime de fidélité <sup>17</sup>	0,65 %

#### II.1.3. Date de valeur

Versement	date de versement + 1 jour calendrier
Versement au guichet et par Self-Service Banking	date de versement
Retrait	date du retrait

#### II.1.4. Documentation

Un document précisant les modalités permanentes de fonctionnement du compte d'épargne est disponible en agence et sur <a href="http://www.belfius.be">www.belfius.be</a> .
--

<sup>14</sup> Uniquement pour les crédits professionnels : facilité de caisse sur compte jusqu'à max. 10 000,00 EUR.

<sup>15</sup> Uniquement disponible pour les personnes physiques. Comptes d'épargne réglementés bénéficiant de l'exonération de précompte mobilier sur la 1<sup>re</sup> tranche d'intérêts de 980,00 EUR. Suivant l'AR CIR 92 sur les comptes d'épargne réglementés, tout client qui dispose de plusieurs comptes d'épargne (individuel ou en commun), est tenu de se conformer individuellement à son obligation de déclaration des intérêts si le cumul de ceux-ci dépasse le montant exonéré de 980,00 EUR par personne pour l'exercice d'imposition 2024 (revenus 2023). Sur la partie des intérêts excédant 980,00 EUR, un précompte mobilier de 15 % est retenu pour les investisseurs privés.

<sup>16</sup> L'intérêt de base est calculé jour après jour, au taux en vigueur, sur le solde en compte. Il est susceptible de varier en fonction des conditions de marché.

<sup>17</sup> La période de détention minimale pour obtenir une prime de fidélité est de 12 mois consécutifs. Durant cette période, la prime est garantie.

### II.1.5. Date de paiement des intérêts et des primes acquises

L'intérêt de base est versé chaque année avec la date de valeur du 1er janvier. La prime de fidélité acquise est versée chaque trimestre avec la date de valeur du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. En cas de clôture du compte d'épargne, les revenus sont versés à la date de clôture du compte (date de valeur).

### II.2. Belfius Bonus Savings Account Pro (BBSA Pro) et Belfius Fidelity Savings Account Pro (BFSA Pro) – (comptes d'épargne non-réglementés)<sup>18</sup>

Frais de gestion		
Ouverture, contribution annuelle et clôture		non tarifé
Taux créditeur sur base annuelle		
	BBSA Pro	BFSA Pro
Taux de base <sup>16</sup>	0,35 %	0,15 %
Bonus <sup>19</sup>	0,15 %	---
Prime de fidélité <sup>20</sup>	---	0,65 %
Date de valeur		
Versement		date de versement + 1 jour calendrier
Versement au guichet et par Self-Service Banking		date de versement
Retrait		date du retrait
Document d'information		
Des documents précisant les modalités permanentes de fonctionnement du BBSA Pro et du BFSA Pro sont disponibles en agence et sur <a href="http://www.belfius.be">www.belfius.be</a> .		
Date de paiement des intérêts et des primes ou bonus acquis		
<p>Les intérêts générés par le taux de base et le bonus acquis du BBSA Pro sont calculés trimestriellement chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre et portés en compte en date valeur du 1er jour du mois suivant, soit respectivement les 1er avril, 1er juillet, 1er octobre et 1er janvier.</p> <p>En cas de clôture du BBSA Pro avant le terme d'un trimestre « calendrier », les intérêts sont versés à la date de la clôture du compte.</p> <p>Le taux de base et les primes acquises du BFSA Pro sont payés trimestriellement. La période de détention minimale pour obtenir une prime de fidélité est de 12 mois consécutifs.</p> <p>En cas de clôture du BFSA Pro avant le 31 décembre, les revenus sont versés à la date de la clôture du compte.</p>		

### III. COURRIER

Extrait de compte en compte de paiement ou compte d'épargne (la périodicité est choisie par le client)	
Impression via un automate bancaire Self-Service et à disposition en Belfius Direct Net / Belfius Mobile	inclus
Envoi par la poste	
Compte de paiement en Belgique (décompte mensuel)	2,50 EUR par enveloppe (*)
Compte de paiement hors Belgique (décompte mensuel)	4,50 EUR par enveloppe (*)
Compte d'épargne en Belgique (décompte trimestriel)	2,50 EUR par enveloppe (*)
Compte d'épargne hors Belgique (décompte trimestriel)	4,50 EUR par enveloppe (*)
Par exemplaire supplémentaire d'extraits (décompte mensuel)	0,83 EUR
Domiciliation du courrier en agence	
<i>Compte de paiement (forfait mensuel)</i>	3,00 EUR (*)
<i>Compte d'épargne (forfait annuel)</i>	20,00 EUR (*)
<b>Frais de confection des fichiers CODA/XML indépendamment du canal (forfait mensuel)<sup>21</sup></b>	8,00 EUR par compte de paiement avec 50 % de réduction pour Business Pack et 75 % de réduction pour Business Pack Plus

<sup>18</sup> Le précompte mobilier de 30 % est prélevé à la source.

<sup>19</sup> Le bonus est octroyé par versement maintenu en compte de façon ininterrompue pendant une durée minimum d'un trimestre calendrier complet. Le bonus est susceptible de varier en fonction des conditions de marché.

<sup>20</sup> La prime de fidélité est allouée sur les montants restés inscrits en compte durant 12 mois consécutifs. La prime de fidélité est susceptible de varier en fonction des conditions de marché.

<sup>21</sup> Non tarifé pour les starters la première année après l'ouverture du compte.

## IV. OPERATIONS À DISTANCE

### IV.1. Electronic Banking

<b>Tarifs Isabel 6</b> consultable via <a href="https://www.isabel.eu/en/legal.html">https://www.isabel.eu/en/legal.html</a>	
<b>Belfius Direct Net</b> (et 1 <sup>er</sup> Belfius Card Reader)	inclus
Belfius Card Reader supplémentaire	20,66 EUR
<b>Belfius Mobile, Belfius Tablet</b>	inclus

### IV.2. Banque par téléphone

<b>Belfius Direct Phone</b>	inclus
<b>Belfius Direct Private</b>	inclus

## V. PAIEMENTS INTERNATIONAUX

### V.1. Opérations par carte à l'étranger

<b>Retrait d'espèces à l'étranger</b>	
Avec une carte de débit Maestro via un automate	
au sein de la zone Euro <sup>22</sup>	0,12 EUR
en dehors de la zone Euro <sup>22</sup>	4,13 EUR + 1 % du montant prélevé
Avec une carte de crédit Visa/Mastercard ou une Visa/Mastercard Prepaid via un automate ou cash advance via un guichet <sup>22</sup>	
au sein de la zone Euro avec une carte de crédit Visa/Mastercard	5,00 EUR (*) + 1 % du montant prélevé
au sein de la zone Euro avec une carte de crédit Visa/Mastercard Prepaid	4,13 EUR + 1 % du montant prélevé
en dehors de la zone Euro avec une carte de crédit Visa/Mastercard	5,00 EUR (*) + 1 % du montant prélevé
en dehors de la zone Euro avec une carte de crédit Visa/Mastercard Prepaid	4,13 EUR + 1 % du montant prélevé
<b>Paiement par carte à l'étranger</b>	
Avec une carte de débit Maestro	
au sein de la zone Euro <sup>22</sup>	inclus
en dehors de la zone Euro <sup>22</sup>	0,41 EUR
Avec une carte de crédit Visa/Mastercard ou une Visa/Mastercard Prepaid	
au sein de la zone Euro <sup>22</sup>	inclus
en dehors de la zone Euro <sup>22</sup>	inclus

### V.2. Opérations par chèque ou virement

<b>Paiement par chèque à l'étranger</b>		
Chèque à encaisser		
frais de transfert		0,10 % sur le montant (min. 6,00/max. 100,00 EUR)
frais d'encaissement		8,26 EUR
frais de port		4,00 EUR
Chèque à payer		
frais de transfert		0,10 % sur le montant (min. 8,00/max. 100,00 EUR)
frais de manipulation		8,26 EUR
<b>Transferts vers l'étranger</b>		
Virement européen en EUR	Selon critères SEPA <sup>23</sup>	inclus
Virement international en EUR	Non SEPA <sup>23</sup> avec IBAN et BIC corrects	8,00 EUR

<sup>22</sup> Une marge de change de 1,50 % est appliquée par rapport au cours de référence le jour du traitement de la transaction. Il s'agit des cours de change de la BCE (Banque centrale européenne) pour les devises de l'EEE. Ils sont consultables sur <http://www.ecb.int/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>. Pour les autres devises (GBP, TRY, AUD, CAD, JPY, NZD, RUB, ZAR, USD, CNY, HKD, INR, MYR, MXN et SGD) le cours de change de Mastercard/Maestro (<https://www.mastercard.co.uk/en-gb/consumers/get-support/convert-currency.html>) ou Visa (<https://www.visa.co.uk/support/consumer/travel-support/exchange-rate-calculator.html>) sera d'application.

<sup>23</sup> Critères SEPA : pays de la zone SEPA + IBAN et BIC corrects + frais partagés (code SHA). La zone SEPA comprend principalement les États membres de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, le Vatican, le Royaume-Uni, l'île de Man, Guernsey et Jersey.

Autres virements en EUR ou en devises		0,10 % sur le montant (min. 8,00/max. 100,00 EUR)	
Supplément si introduction par la banque		0,29 EUR	
Tarification forfaitaire pour les petits paiements jusqu'à 25,00 EUR		3,75 EUR	
Tarification forfaitaire pour les paiements jusqu'à 5 000,00 GBP vers GB : avec IBAN et BIC – SWI – SHA		3,25 EUR	
Supplément émission chèque international		5,00 EUR	
Supplément virement international urgent		6,00 EUR	
<b>Transferts de l'étranger</b>			
Virement européen en EUR	Selon critères SEPA <sup>23</sup>	inclus	
Virement international en EUR	Non SEPA <sup>23</sup> avec IBAN et BIC corrects	6,00 EUR	
Autres virements en EUR ou en devises		0,10 % sur le montant (min. 6,00/max. 100,00 EUR)	
<b>Frais supplémentaire (par opération)</b>			
Frais de dossier (recherches, annulations, changements) ; les frais comptés par les autres banques seront ajoutés (min. 10,00 EUR).		24,79 EUR	
Frais d'attestation ou copie swift d'une opération internationale		16,53 EUR	
Opposition sur chèque international ; les frais comptés par les autres banques seront ajoutés.		20,66 EUR	
<b>Cash Management International</b> Réaliser des opérations, recevoir des extraits quotidiens et/ou intermédiaires		renseignements dans les agences Belfius Banque	
<b>Frais de correspondant</b> : supplément selon le pays de destination. Ces frais seront portés en compte si l'option OUR est choisie. Voir Information concernant les frais.		à partir de 5,00 EUR	
Des <b>frais de correction</b> peuvent être demandés par la banque bénéficiaire après l'exécution d'un paiement au cas où celle-ci doit intervenir pour corriger les instructions relatives au bénéficiaire (compte incorrect ou mal formaté, discordance de nom, etc.). Ces frais ne sont pas connus à l'avance et sont répercutés auprès du donneur d'ordre.			
<b>Modalités</b>			
<b>Date valeur</b> (= valeur sur compte du client) <i>Les paiements internationaux effectués en EUR ou en devise</i> sont comptabilisés avec une date valeur correspondant à la date d'exécution de l'opération. <i>Les recettes internationales en EUR ou en devise</i> sont comptabilisées avec une date valeur correspondant à la date de réception des fonds chez Belfius Banque, plus 2 jours ouvrables bancaires en cas de changement de devises.			
<b>Heure limite d'exécution</b> : l'heure limite fixée par devise pour effectuer un paiement avec date de valeur le jour même. Pour certaines devises, il n'est pas possible d'effectuer un paiement en date de valeur le jour même; l'heure limite d'exécution correspond alors à l'heure limite pour effectuer un paiement avec date de valeur le jour ouvrable bancaire suivant ou, dans certains cas, le 2e jour ouvrable bancaire qui suit.			
<i>Principales devises :</i>			
Exécution jour même :		Exécution jour suivant = JOUR + 1 :	
EUR :	15 h 00	NOK :	16 h 00
GBP :	14 h 00	SEK :	16 h 00
CHF :	11 h 00	DKK :	16 h 00
USD :	16 h 30	PLN :	15 h 00
<b>Délai d'exécution</b>			
<i>Pour les virements vers l'étranger</i> Belfius Banque s'engage, après avoir accepté votre ordre, à créditer la banque du bénéficiaire dans les 2 jours ouvrables. Ce délai est ramené à 1 jour ouvrable pour les paiements sans changement de devises. Ce délai n'est d'application que lorsque toutes les données relatives au bénéficiaire et à sa banque sont correctes et complètes.			
<i>Pour les virements provenant de l'étranger</i> Belfius Banque s'engage à verser les fonds sur votre compte de paiement le jour de la réception de ceux-ci par Belfius Banque. Le numéro de compte et le nom du bénéficiaire repris sur le virement doivent être corrects.			
<b>Cours de change</b> Le cours utilisé est basé sur les cotations en vigueur sur les marchés internationaux au moment du traitement de l'opération.			
<b>Information concernant les frais</b> Pour les paiements en EUR ou en devise vers un pays en dehors de l'EEE <sup>24</sup> , le donneur d'ordre peut choisir comment les frais sont répartis parmi ces 3 options :			
- <i>Shared</i> (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par les banques correspondantes et la banque du bénéficiaire sont à la charge du bénéficiaire;			
- <i>Our</i> (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais portés en compte par sa banque et les frais calculés par les banques correspondantes et la banque du bénéficiaire;			
- <i>Beneficiary</i> (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du			

<sup>24</sup> Pays de l'EEE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège

donneur d'ordre que les frais des banques correspondantes et de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire. Les banques correspondantes peuvent porter des frais en compte. Ceux-ci sont toujours à la charge du bénéficiaire (sauf si le donneur d'ordre choisit le code OUR. Dans ce cas, le donneur d'ordre paie ces frais).  
 Pour les paiements SEPA entre banques de l'EEE, seul le code de frais SHA est accepté.  
 Pour les paiements NON SEPA dans une devise EEE entre 2 pays membres de l'EEE, le code de frais standard est SHA, mais les 3 options sont possibles.  
 Toutefois, si le client choisit lui-même le code de frais OUR, les frais de correspondant sont à la charge du client.

## VI. COMPTE CHARNIERE (096)

Frais de tenue de compte	non tarifé
Encaissement des recettes	inclus

## VII. OPERATIONS DE CHANGE

Cours du change	voir les cours affichés dans les agences Belfius Banque
-----------------	---

## VIII. ASSURANCES

Assurances vie Assurances IARD	renseignements dans les agences Belfius Banque
-----------------------------------	--

## IX. CREDITS

Crédits à court terme Crédit de caisse, Belfius Business Cash Plus, Straight loan, Crédit de cautionnement, Belfius Business Garant, Crédit d'escompte, Fisco	renseignements dans les agences Belfius Banque
Crédits à moyen & long termes Crédit d'investissement, Financement professionnel	
Leasing	
Factoring	
En fonction du type de crédit, des frais peuvent être imputés pour la composition du dossier (saisie, modification et constitution éventuelle de garanties ...), pour sa gestion, pour une commission de réservation ainsi que sa clôture partielle ou complète.	

## X. DOSSIER-TITRES

Voir fiche « Tarifs des principales opérations de placements » disponible dans les agences Belfius Banque

## XI. PLACEMENTS

Placement à court terme Sicav monétaires	renseignements dans les agences Belfius Banque
Placements à moyen & long termes Belfius Business Equities Belfius Business Portfolio Advanced Belfius Business Managed Portfolio	

## XII. COFFRES

<b>Coffre-fort</b>	
Location annuelle (selon le volume du coffre)	80,00 EUR
Frais d'encaissement si non-domiciliation sur un compte Belfius Banque	4,96 EUR
<b>Cashbox</b>	
Versement par sac de valeurs dans Cashbox (max. 400 billets)	6,00 EUR

### XIII. FRAIS DE RECHERCHE<sup>25</sup>

Duplicata d'extraits de compte via Belfius Direct Net (par demande)	inclus
<b>Photocopies</b> (virements simples, chèques, opérations «électroniques»...) (par pièce)	16,53 EUR
<b>Attestations</b>	
ordinaires (par pièce)	16,53 EUR
de blocage de capital pour la société en constitution	inclus
réédition suite à une erreur du client	25,00 EUR <sup>26</sup>
de blocage suite à l'augmentation de capital de la société	50,00 EUR
réédition suite à une erreur du client	25,00 EUR
pour réviseurs d'entreprises	50,00 EUR
de solvabilité	16,53 EUR
de scission des apports	50,00 EUR
de crédits	16,53 EUR
<b>Relevés d'opérations d'un</b>	
compte de paiement (par mois) <sup>27</sup>	16,53 EUR
compte d'épargne (par année)	16,53 EUR
compte à terme (par année)	16,53 EUR
<b>Duplicata situations de compte</b> (par numéro d'extrait de compte)	16,53 EUR
<b>Correction et récupération</b>	16,53 EUR
<b>Recherches complexes</b>	49,60 EUR/heure

### XIV. DIVERS

<b>Pièces de monnaie EUR déposées en agence</b>	
en vrac (jusqu'à 50 pièces)	inclus
en sac (max. 4 sacs par semaine)	3,07 EUR
<b>Dépôt de billets en EUR sur compte de paiement</b>	
via un guichet	inclus
via un guichet, si le versement n'est pas effectué par le (co)titulaire, mandataire ou gestionnaire du compte Belfius Banque	3,30 EUR
via un automate bancaire Belfius ou point CASH	inclus

L'agence est/ peut être gérée par un agent-mandataire / agent lié qui agit au nom et pour compte de Belfius Banque SA. Toutes les opérations au comptant et sur titres doivent être consignées sur des documents pré-imprimés à en-tête de Belfius Banque SA dont, à la conclusion de chaque opération, le client reçoit un exemplaire. Les données renseignées sur ce document seront confirmées par Belfius Banque SA par le biais de la correspondance envoyée à l'adresse indiquée par le client. Demandez à votre agent la liste des produits et services qu'il peut vous proposer. Jours de fermeture spéciaux : ne sont pas des jours ouvrables bancaires : les samedis et dimanches, tous les jours fériés légaux et tous les bank holidays d'une année déterminée (consultables sur <https://www.belfius.be/bankholidays>).

Belfius Banque SA, agent d'assurances – FSMA n° 19649A.

Belfius Insurance SA est une entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 0037 (A.R. des 04 et 13-07-1979 – MB du 14-07-1979)

Éditeur responsable : Sylvie Busschaert, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles. RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185.

<sup>25</sup> Pas de recherches avant 2013

<sup>26</sup> Non tarifé si introduction de la demande via Belfius Direct Net.

<sup>27</sup> Maximum par relevé : 247,93 EUR (+ tva).